

CONSEIL MUNICIPAL DE HOULGATE

Compte rendu de la réunion du jeudi 21 octobre 2010 à 18 heures 30

(7^{ème} séance de l'année)

L'an deux mil dix, le 13 octobre, convocation a été adressée par M. le Maire à chacun des membres du Conseil Municipal de Houlgate.

Le **jeudi 21 octobre 2010** à 18 H30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de son Maire, M. Jean-Claude PUPIN.

Présents: M. Jean-Claude PUPIN, Maire,

Mme Maryse VERNOCHET, Mme Chantal RASSELET, M. Patrick BARBA (retardé) et M. Patrick TURCOTTE, Adjoint au maire,

M. Denis MAERTENS, Mme Nadine HENAULT, M. Laurent LAEMLÉ, Mme Thérèse JARRY, Mme Annie DUBOS et M. Jean-Claude BOTTET, Conseillers,

Soit 10 présents en début de séance, formant la majorité des 18 membres en exercice, puis 11 présents en cours de séance.

Absents : Mme Agnès PINCEPOTTE, excusée,

M. Jean-François MOISSON, excusé, donne pouvoir à M. PUPIN ; M. Olivier COLIN, excusé;

M. Claude CAILLOUX, excusé, donne pouvoir à M. BARBA ; M. Frédéric CHIRON, excusé,

Mme Fiona MONTANARO, excusée, donne pouvoir à Mme VERNOCHET ;

Mme Christine BARATIN, excusée.

Assiste : M. Alain BERTAUD, DGS,

Le conseil désigne **Mme Annie DUBOS** en qualité de **secrétaire de séance**, et M. Alain BERTAUD, secrétaire auxiliaire. Vote à l'unanimité des suffrages exprimés soit 12 voix favorables, dont 2 pouvoirs.

-0-0-0-0-0-

Le conseil municipal APPROUVE le compte rendu de la séance précédente du 27 août 2010 à l'unanimité, soit 12 voix favorables.

1. SUBVENTIONS ET PRIMES :

1.1 – Subventions - Convention avec la Société Protectrice des Animaux - médailles

Cf. délibérations antérieures des 24.02, (SPA/2010), 17.08.2009 (Sporting) et 25.05 2009 (subventions dont C.A.S.),

Vu la convention de fourrière proposée par la Société Protectrice des Animaux, et la rémunération de ses prestations pour l'année 2011, à raison d'une subvention d'1,15€ par habitant, soit 2.106,80€ pour 1832 habitants,

Vu la demande de subvention du Sporting Club pour la prise en charge de l'école de tennis Houlgataise, soit 9.750€ pour l'année 2010/2011,

Considérant que trois médailles de vermeil (non remises à ce jour) ont été décernées cette année à trois agents communaux avant le 1^{er} septembre, date d'effet de l'adhésion au CNAS; qu'il y a donc lieu de leur verser la prime correspondante via une subvention au Comité d'Action Sociale du personnel communal (CAS), soit un montant global de 687€ (229€ x 3),

Vu l'avis favorable du conseil réuni en commission le 11 octobre 2010,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE à l'unanimité, soit 12 voix favorables :

- d'approuver la convention susvisée proposée par la SPA, et de lui verser une subvention de **2.106,80 €** pour les prestations de fourrière assurées localement au refuge de Cabourg,
- d'accorder une subvention de **9.750 €** au Sporting Club Houlgatais pour l'animation de l'école de tennis durant l'année scolaire 2010/2011,
- de verser une subvention de **687€** au C.A.S.,
- de prélever les crédits nécessaires au 6574 du budget.

1.2 - Primes de départ en retraite :

Annulation de la délibération antérieure du 19 mars 2004 relative à la prime de départ en retraite.

M. le Maire rappelle que par une délibération du 27 août 2010, le conseil municipal a décidé d'adhérer au CNAS avec effet à compter du 1^{er} septembre 2010.

Il précise que les prestations du CNAS comprennent en particulier les conditions et le montant de la prime versée aux agents communaux lors de leur départ en retraite. Aussi, conformément à l'avis de la Commission des Finances réunie le 11 octobre 2010, il propose donc d'annuler la délibération antérieure du 19 mars 2004, laquelle fixe le barème de la prime accordée aux agents lors de leur départ en retraite,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de maintenir l'attribution d'une prime communale cumulativement à celle accordée désormais par le CNAS,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 11 octobre 2010,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité, soit 12 voix favorables, d'ANNULER la délibération antérieure susvisée du 19 mars 2010.

2. TARIFS :

2.1 Marché : avis relatif à l'actualisation des droits de place à compter du 1^{er} janvier 2011

M. le Maire présente et soumet à l'avis du conseil l'actualisation proposée par la commission des finances réunie le 11 octobre 2010, rappelant que le tarif devra être soumis à l'avis préalable du syndicat des commerçants non sédentaires avant de pouvoir être voté lors de la séance de conseil qui suivra :

DROITS DE PLACE DU MARCHÉ	Depuis le 01.01.2007	Depuis le 1 ^{er} janvier 2009	Depuis le 1 ^{er} janvier 2010	Actualisation au 1 ^{er} janvier 2011 + 2%	Tarif au 1 ^{er} janvier 2011, Arrondi proposé par la commission
Emplacements extérieurs : Le mètre linéaire, la matinée, place du marché	1,00€ /ml (maintien)	1,05€/ml	1,10€/ml	1,122 €/ml	1,12€/ml
Marché couvert : Table :					
. la journée : de novembre à mars	1,45€ /ml	1,50€/ml	1,55€/ml	1,581€/ml	1,58€/ml
. la journée : d'avril à octobre	2,00€ /ml	2,10€/ml	2,15€/ml	2,193€/ml	2,20€/ml
. la saison du 15 Juin au 15 Septembre	93,00€/ml	96,70€/ml	98,65€/ml	100,623€/ml	100,62€/ml
Case : (2,50 m de large)					
. la journée	3,60€/ml	3,75€/ml	3,85€/ml	3,927€/ml	3,93€/ml
. la saison du 15 Juin au 15 Septembre	422,00€	440,00€	450,00€	459 €	459,00 €
. l'année.	666,00€	695,00€	710,00€	724,20 €	724,20 €

Le conseil émet un avis favorable à une majoration de tarif des droits de place du marché d'environ 2%, conformément à la colonne des arrondis proposés par la commission des Finances.

2.2 - Tarif de location de la salle de la Gare :

Après en avoir délibéré, conformément à l'avis de la commission des Finances, le conseil opte pour le principe d'une location de la salle de l'ancienne Gare SNCF.

Les conditions et le tarif feront l'objet d'une décision lors d'un prochain conseil. Il est convenu que certaines activités à but non lucratif seront exonérées.

3. CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE ET LA CCED : ancien patronage 10 Bd de St Philbert

Arrivée de M. Patrick BARBA

Cf. le Code Général des Collectivités territoriales,

Cf. l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP,

M. le Maire rappelle le projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancien patronage situé 10 Bd de Saint Philbert pour en faire un espace culturel destiné à l'organisation de spectacles, de conférences, d'animations musicales, d'initiation au cinéma,

Il présente :

1° le projet de convention de mise à disposition proposé par la CCED, agissant au titre de sa compétence « école de musique d'intérêt communautaire », en vue d'organiser des concerts au sein du bâtiment de l'ancien patronage (10 par an pendant 10 ans),

et 2° le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage, proposé pour le réaménagement préalable des locaux,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 11 octobre 2010,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, soit 14 voix favorables:

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage, annexée à la délibération, avec la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives.

Article 2 : d'autoriser le M. le Maire à signer avec la CCED, la convention de mise à disposition du rez-de-chaussée des locaux à titre gratuit annexée à la délibération.

Article 3 : d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès des institutions et collectivités pouvant apporter une aide financière à cette opération, et à prélever les crédits nécessaires au compte 2313 du budget de la commune.

M. MAERTENS pose la question de la nécessité pour chacun des cosignataires de souscrire une assurance dommage-ouvrage. Il est convenu que cette question soit étudiée.

4. INFORMATION SUR L'ÉTAT DES FINANCES COMMUNALES

Mme VERNOCHET déclare que la commission des Finances réunie le 11 octobre 2010, après avoir examiné les dépenses et recettes (arrêtées au 6 oct.) ainsi que les engagements d'investissement en cours, a constaté que l'état des finances communales était sain. Elle annonce que la commission des Finances se réunira prochainement à nouveau.

5. TRAVAUX ET CESSION DE TERRAIN

5.1 - Convention de Groupement de commandes avec le Syndicat du Plateau d'Heuland :

Renforcement de la conduite d'amenée communale rue de la Bruyère à Auberville,

Monsieur le Maire fait part de la rénovation prochaine du revêtement de chaussée de la rue de la Bruyère, à Auberville,

Rappelant la nécessité de poursuivre le renforcement de la conduite d'amenée de la source d'Heuland entre les réservoirs de la Mare aux poids et de Tournebride, il évoque l'intérêt qui s'attache à procéder à la 1^{ère} phase d'un programme pluriannuel de renforcement de la conduite d'amenée rue de la Bruyère et à recourir à un groupement de commandes avec le Syndicat

d'Alimentation en Eau Potable du Plateau d'Heuland en raison de la concomitance des travaux d'adduction d'eau qu'il doit lui-même entreprendre,
Considérant que le groupement de commandes devrait permettre d'optimiser les coûts,
Vu la délibération antérieure du 27 mai 2010 portant demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau, relative à l'ensemble des travaux de renforcement à réaliser sur ladite conduite d'amenée (programme pluriannuel en 5 phases prévues de 2010 à 2014),
Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 11 octobre 2010,
Vu le projet de convention présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil DECIDE à l'unanimité, soit 14 voix favorables:

- d'approuver ladite convention,
- d'autoriser M. le maire à intervenir à sa signature,
- d'imputer les frais de financement des travaux sur les crédits du compte 2315 du budget Eau.

5.2 - Approbation de la décision du Maire relative aux travaux de renforcement de la conduite d'amenée d'eau potable sur la RD 513, entre Auberville et le Chemin Vert,

Monsieur le Maire présente et soumet à l'approbation du conseil sa décision relative au choix de l'entreprise SADE domiciliée à Auberville, pour l'exécution de travaux de renforcement de la conduite d'amenée de la source d'Heuland, en bordure de la RD n° 513, entre le Chemin Vert et le bourg d'Auberville, pour un montant de 26.950 € HT (32.232,20 € TTC),

Après en avoir délibéré, le conseil DECIDE à l'unanimité, soit 14 voix favorables, d'approuver ladite décision.

**5.3- Information : les prochains travaux de renforcement porteront sur la conduite de distribution d'eau potable sise route de Trouville (RD n°513), de la rue Jacques Ibert au lotissement de la Pommeraie, avant que le Conseil Général ne rénove la chaussée sur cette section de voie.
Acquiescement du conseil.**

5.4 - Projet de cession d'une bande de terrain entre le Clos Guillaume et le Clos Burnouf.

M. le Maire fait part d'une demande ancienne de la part d'un riverain, tendant à obtenir de la commune qu'elle lui cède une bande de terrain située entre sa parcelle et le côté est du Clos Burnouf.

Il rappelle qu'à l'origine, la demande n'avait pu recevoir de réponse définitive dans la mesure où il avait été envisagé de créer un déversoir d'orage à cet emplacement mais que depuis, en accord avec la Police de l'eau, cet équipement n'avait plus de raison d'être, Pierre et Vacances ayant réalisé les équipements nécessaires sur son terrain.

M. le Maire propose un prix de 40€ par m², auquel s'ajouteraient les frais d'acte et de clôture également à la charge de l'acquéreur. Il précise qu'une emprise serait conservée par la commune pour créer un chemin piétonnier d'une largeur suffisante pour le passage des engins d'entretien (chemin et fossé).

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord de principe.

6. ANIMATIONS : Informations de M. BARBA

Annonce de diverses animations de fin d'année :

- Festival du Film Européen du 21 au 27 octobre 2010, Animation musicale dans la rue.
- Concert de musique classique : Ensemble de basse Normandie : le Sa 27 novembre 2010, (prestation gratuite)
- Marché de Noël, spectacle de Noël et arrivée du père Noël : samedi matin 11 décembre 2010 ; distribution des cadeaux à 16 H à la salle des fêtes.

Dates des principales animations prévues pour 2011 :

Après en avoir débattu brièvement, le conseil approuve les dates proposées par la Commission Associations – Culture – Animations – Jeunesse figurant au compte rendu de sa réunion du 24 septembre 2010, à savoir :

- « Kiosqueries » les vendredis 8, 15, 22 et 29 juillet, et 12 août 2011,
- Concert sur la plage le Ve 5 août 2011, -
- Festijazz les Je 18, Ve 19 et Sa 20 août 2011,

Accord du conseil. M. TURCOTTE déclare que les dates seront officialisées et mises en ligne sur le site de la ville dès le lendemain du conseil.

7 - PERSONNEL

7.1 -Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe :

Suite au récent départ en retraite d'un agent des Services Techniques, devenu effectif le 1^{er} octobre 2010 (M. Sylvain SEILLIER), M. le maire propose de créer un poste d'Adjoint Technique territorial de 2^{ème} classe affecté au service voirie,

Après en avoir délibéré, le conseil DÉCIDE à l'unanimité, soit 14 voix favorables :

- de créer un poste à temps complet d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, affecté au service voirie de la commune, ce avec effet à compter du 1^{er} décembre 2010,
- de le faire bénéficier du régime indemnitaire attaché au grade,
- de prélever les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget.

7.2 – Information relative à la nomination au secrétariat dédié aux animations

M. le Maire annonce qu'après avoir procédé à une publicité auprès de Pôle emploi, il a choisi de nommer Mme Nathalie LACROIX pour assurer le secrétariat des animations, fonction qu'elle a déjà exercée à l'occasion de remplacements puis en contrat à durée déterminée.

8. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Cf. délibération du 27 août 2010 portant création d'une commission de DSP,

Cf. le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-5 et D.1411-4,

Rappel : en application de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de délégation de service public (DSP), dans les communes de moins de 3.500 habitants, est composée du maire ou son représentant, président, et de 3 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, un nombre égal de suppléants étant également élu selon les mêmes modalités,

Désignation de deux scrutateurs : M. BARBA et M. MAERTENS sont désignés scrutateurs pour assister le Maire.

Interruption de séance environ cinq minutes pour la constitution de listes de candidats.

Réouverture de la séance :

Les deux listes de candidats suivantes, comprenant moins de noms que de sièges à pourvoir, se présentent au titre de l'élection des membres titulaires :

Liste 1	Liste 2
Mme Annie DUBOS	M. Laurent LAEMLÉ
Mme Maryse VERNOCHET	M. Patrick TURCOTTE

Chacune des listes ayant obtenu sept voix, sont proclamés élus **titulaires** : **Mme Annie DUBOS, M. Laurent LAEMLÉ et Mme Maryse VERNOCHET** (au bénéfice de l'âge),

Une liste unique de trois candidats se présente au suffrage au titre de membres suppléants :

Liste unique
M. Patrick TURCOTTE
Mme Thérèse JARRY
Mme Chantal RASSELET

La liste ayant obtenu 13 voix (un bulletin blanc sur 14 votants), sont proclamés élus **suppléants**: **M. Patrick TURCOTTE, Mme Thérèse JARRY, Mme Chantal RASSELET.**

9. INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire annonce avoir récemment reçu un arrêté du Sous-préfet de Lisieux en date du 5 octobre 2010 portant dissolution du Syndicat Intercommunal de Déchets Inertes de Cabourg, Dives-sur-Mer, Houlgate , Varaville, (SIDI) suivant les bases définies par une délibération du conseil syndical du 17 novembre 2009.

M. le Maire annonce que la ville a obtenu le 1^{er} prix départemental des Offices de Tourisme fleuris, ex aequo avec celui de Troarn.